



Communiqué de presse
Vernon, le 24 octobre 2018

La ville de Vernon et ses hameaux seront fibrés par Orange d'ici fin 2020

François Ouzilleau, Maire de Vernon, et Marc Maouche, Délégué Régional Orange Normandie, se sont rencontrés le 23 octobre 2018 pour faire un nouveau point d'avancement sur le déploiement de la fibre optique sur la commune de Vernon.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt d'investissement (AMII), Orange déploie sur ses fonds propres un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH : Fiber to the Home) sur la commune de Vernon.

Ce déploiement a démarré en 2015 avec un objectif initial de 100% des prises adressables⁽¹⁾ à fin 2020.

Début 2018, Orange a pris de nouveaux engagements auprès du gouvernement avec l'objectif de 100 % des prises raccordables⁽²⁾ ou raccordables sur demande⁽³⁾, hors refus des tiers⁽⁴⁾, à fin 2020.

A ce jour, il y a plus de 4.450 prises raccordables : logements ou bâtiments professionnels d'ores et déjà éligibles où les propriétaires et locataires peuvent contacter un Fournisseur d'Accès à Internet proposant une offre FttH sur Vernon, pour procéder au raccordement final.

Pour François Ouzilleau, Maire de Vernon : « *Je suis déterminé à proposer le plus rapidement possible à l'ensemble des Vernonnais l'accès à la fibre. Les Vernonnais ont donc gagné un an par rapport aux annonces faites lors de la réunion publique d'avril 2017 !* ».

Pour Marc Maouche, Délégué Régional Orange Normandie : « *Le déploiement de la fibre optique est un enjeu majeur pour l'attractivité de la commune de Vernon et permet aux citoyens et aux acteurs économiques d'accéder à de nouveaux services. Je connais la mobilisation de l'équipe municipale sur ce sujet. Notre ambition est claire : proposer à tous de profiter de la révolution numérique, avec une qualité de service exemplaire.* ».

Suis-je éligible au FttH ?

Orange met à disposition de chacun un outil pour savoir si son logement ou entreprise est éligible au FttH : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

La municipalité de Vernon, quant à elle, mettra à disposition des Vernonnais sur son site internet, des liens d'accès directs aux outils de visualisation du déploiement de la fibre .

- (1) Un logement est dit adressable lorsque la fibre optique est accessible au niveau de la rue, après l'installation par Orange des armoires de rue (ou Point de Mutualisation de Zone – PMZ).
- (2) Un logement est dit raccordable lorsque la fibre optique est dans le logement collectif ou au point de branchement le plus proche du logement individuel.
- (3) Éligible commercialement à une offre FttH et pouvant être rendu raccordable sous 6 mois .
- (4) Exemple : pas d'accord syndic pour le raccordement d'un immeuble à la fibre...

Contacts presse :

Orange :

Sandrine Levallois – sandrine.levallois@orange.com – 06 49 79 60 04

Morgane Godart – morgane.godart@orange.com – 06 08 47 18 53

Vernon :

Colomban Errard – cerrard@sna27.fr – 06 21 82 94 99